



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 7 mars 2025

### **Journée Internationale des droits des femmes : zoom sur les femmes agricultrices et/ou vivant en milieu rural : quel chemin pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en Nouvelle-Aquitaine ?**

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, **Étienne GUYOT**, a choisi de mettre à l'honneur les femmes agricultrices et celles vivant en milieu rural. Une réunion s'est tenue ce jour à Bordeaux avec les partenaires institutionnels (maires ruraux, DRAAF, MSA, DRAAF) afin de mieux comprendre leurs réalités et les pistes d'amélioration pour une agriculture plus inclusive et équitable.



En France, les femmes représentent 29% des actifs agricoles permanents. **En Nouvelle-Aquitaine, près de 38 500 agricultrices travaillent chaque jour dans les exploitations agricoles.** Ces dernières sont confrontées à des inégalités persistantes en matière de revenus, de statuts professionnels, d'accès aux ressources et de reconnaissance sociale.

Deux études conduites en Nouvelle-Aquitaine en lien avec la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) soulignent la nécessité de renforcer l'accompagnement des femmes du secteur agricole dans l'accès à l'emploi, l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre la précarité économique.

> **L'étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) / voir en annexe**

Elle met en évidence les inégalités d'emploi et la précarité accrue des femmes en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine. En 2021, seulement **67 % des femmes rurales** de 15 à 64 ans ont un emploi contre **71 % des hommes**, avec un écart plus marqué dans les zones les plus isolées. Le **temps partiel touche 25 % des femmes**, soit trois fois plus que les hommes. Leur emploi est aussi plus précaire, 14 % d'entre elles occupent un d'emploi à contrat déterminé ou intérimaire contre 11 % pour les hommes).

Les **mères célibataires** sont particulièrement exposées à la **pauvreté monétaire (29 % en rural, 34 % en rural autonome)**, tout comme les **femmes âgées vivant seules (26 % en rural autonome)**, souvent inactives ou en emploi précaire.

> **L'étude de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)**

Elle révèle quant à elle des difficultés majeures en matière de santé au travail, pour femmes du secteur agricole, avec en particulier l'inadaptation des outils et du matériel, une forte usure professionnelle, une charge mentale importante et des situations de sexisme persistantes.

> **En lien avec les élus ruraux et les professionnels du secteur, l'Etat poursuit son engagement dans les territoires ruraux pour accompagner les femmes et particulièrement les agricultrices.**

- Sous l'impulsion des préfets et des délégués départementales aux droits des femmes, **155 maires ont choisi d'adhérer au réseau des Élus Ruraux Relais de l'Égalité** en Nouvelle-Aquitaine, dans l'objectif de réduire les inégalités en milieu rural et garantir un accès facilité aux dispositifs d'aide et de protection. Leur mission est d'assurer une meilleure visibilité des dispositifs existants et de faciliter leur accès aux habitants.
- **Des dispositifs "aller vers" ont été déployés dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine** pour identifier et accompagner les femmes en milieu rural sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces permanences associatives en zone rurale ont pour objectif de simplifier l'accès aux droits et d'offrir un accompagnement gratuit et confidentiel aux femmes concernées.
- En complément des permanences, **des vans itinérants sillonnent les départements de la Gironde, de la Creuse et de la Charente-Maritime**. Ces équipes mobiles vont à la rencontre des femmes, leur offrant une écoute bienveillante et un accompagnement de proximité adapté à leurs besoins. **En Corrèze, l'association SOS Violences a également mis en place un poste de travailleuse sociale dédiée à la ruralité**. Cette intervenante se déplace chaque semaine avec un véhicule de service pour assurer des permanences délocalisées.
- **Des permanences ont été mises en place au sein des Maisons France Services**. Ces espaces d'accueil informent les femmes sur leurs droits et orientent celles qui sont victimes de violences intrafamiliales vers les structures du réseau Point-Justice France Services, facilitant ainsi leur prise en charge et leur accès à une aide juridique.
- Enfin, les contraintes de transport et l'éloignement géographique pouvant favoriser l'isolement des femmes, **des conventions ont été signées entre les préfectures et des compagnies de taxis dans dix départements de Nouvelle-Aquitaine** pour garantir la mobilité en toute sécurité des victimes de violences conjugales et à leur permettre d'accéder plus facilement aux structures d'aide.

> **Les chiffres des inégalités dans le secteur agricole en France métropolitaine (Infostats-Femmes MSA 2022)**

**103 854 femmes sont à la tête d'une exploitation agricole en 2022, elles représentent 26% de l'ensemble des exploitants**. Près d'une exploitation sur cinq est dirigée uniquement par des femmes. Dans trois quarts des cas, il s'agit de petites ou très petites exploitations. Les exploitantes sont davantage présente dans certaines filières d'élevage notamment d'équidés et/ou autres herbivores et ovins ou caprins. Cependant la première orientation des femmes exploitantes est la viticulture, rassemblant près de 21 000 exploitantes.

Les agricultrices gagnent **29 % de moins que leurs homologues masculins**. Cet écart est systémique et sur toutes les productions et **est supérieur de 25 % à l'écart salarial femmes/hommes en moyen en France**.

La précarité économique des femmes agricultrices s'accompagne également d'un manque de statut professionnel reconnu pour un grand nombre d'entre elles. En 2022, on estimait à **153 200 le nombre de femmes travaillant sur des exploitations sans statut officiel**. Cela limite considérablement leur accès aux droits sociaux, notamment en matière de retraite et de protection sociale, renforçant ainsi leur vulnérabilité économique.

**Les femmes ne représentent que 5% des dirigeants d'entreprises agricoles**, alors qu'elles constituent plus d'un quart des cheffes d'exploitation. Cette sous-représentation aux postes décisionnels limite leur **représentation aux instances décisionnelles**.

Ces inégalités économiques s'étendent jusqu'à la retraite. Bien qu'elles représentent plus de la moitié des retraités agricoles (55,5%), **les femmes perçoivent des pensions inférieures de près de 20 % par rapport à celles des hommes**.

**D'autres actions sont prévues ces prochains jours en Gironde :**

- Samedi 8 mars : **Matthieu DOLIGEZ**, sous-préfet de Libourne inaugurera les nouveaux locaux de l'antenne du CIDFF de Libourne et **Céline MAQUEY**, sous-préfète de Blaye, participera à la journée organisée par le Palais des Louves (association du blayais accompagnant femmes victimes de violences financée par la DRDFE)
- Mardi 11 mars : **Jean-Louis AMAT**, sous-préfet d'Arcachon rencontrera une ostréicultrice.
- Vendredi 14 mars : **Aurore LE BONNEC**, secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de Bordeaux, recevra des femmes du réseau Ladies Wine (*association qui soutient les femmes actives dans l'industrie du vin en leur offrant une plateforme pour établir des liens, échanger des idées et partager leurs expériences, conseils et préoccupations professionnelles*).
- **Fabien TULEU**, sous-préfet de Lesparre se rendra dans un établissement du second degré du médoc sur la thématique de la mixité, de l'égalité filles-garçons